



ROGERS SUGAR INC. Rapport financier T1 2025



Le présent rapport de gestion de Rogers Sugar Inc. (la « Société », « Rogers », « RSI » ou « nous », « nos » et « notre ») daté du 5 février 2025 doit être lu conjointement avec les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités et les notes y afférentes pour le trimestre clos le 28 décembre 2024, ainsi qu'avec les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 28 septembre 2024. Le présent rapport de gestion porte sur les résultats de Rogers, Lantic Inc. (« Lantic ») (Rogers et Lantic ci-après collectivement désignées par le « secteur du sucre »), The Maple Treat Corporation (« Maple Treat ») et Highland Sugarworks Inc. (« Highland ») (les deux dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « TMTC » ou le « secteur des produits de l'érable »).

La direction est responsable de la préparation du présent rapport de gestion, lequel a été examiné et approuvé par le comité d'audit et par le conseil d'administration de Rogers.

TABLE DES MATIÈRES

NOS ACTIVITÉS.....	3
FAITS SAILLANTS	3
PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS	4
Résultats ajustés	5
INFORMATION SECTORIELLE	6
Secteur du sucre	6
Secteur des produits de l'érable	10
PERSPECTIVES	11
Secteur du sucre	12
Secteur des produits de l'érable	13
RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES.....	13
Produits totaux	13
Marge brute	13
Résultat des activités d'exploitation.....	14
Charges financières nettes	14
Imposition.....	14
Bénéfice net	15
Résumé des résultats trimestriels	15
Situation financière.....	16
Liquidités.....	16
Flux de trésorerie disponibles	16
Obligations contractuelles	18
Ressources en capital.....	18
TITRES EN CIRCULATION	19
RISQUES ET INCERTITUDES	19
MESURES NON CONFORMES AUX IFRS.....	21
PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES	24
CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS	24
CONTRÔLES ET PROCÉDURES	24
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	24

NOS ACTIVITÉS

Tout au long de son histoire qui a commencé en 1888, Rogers a toujours su offrir au marché canadien des produits du sucre de haute qualité.

Lantic, la filiale entièrement détenue par Rogers, exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés généralement sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Nous exploitons également un centre de distribution à Toronto, en Ontario.

Maple Treat exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de Maple Treat, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans environ 50 pays.

Nos activités sont regroupées en deux secteurs distincts, soit le secteur du sucre qui englobe notamment le sucre raffiné et ses sous-produits, et le secteur des produits de l'érable, qui englobe notamment le sirop d'érable et les produits à base de sirop d'érable.

FAITS SAILLANTS

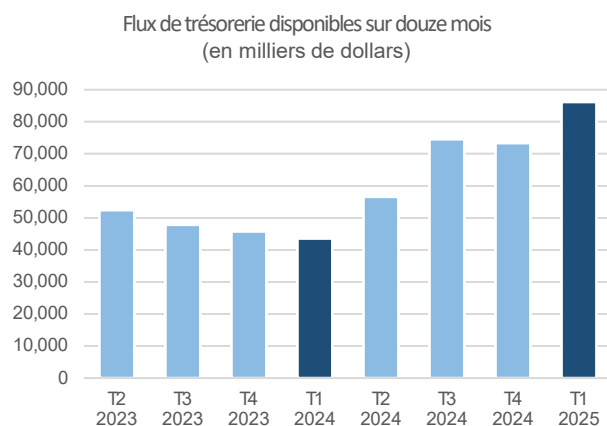
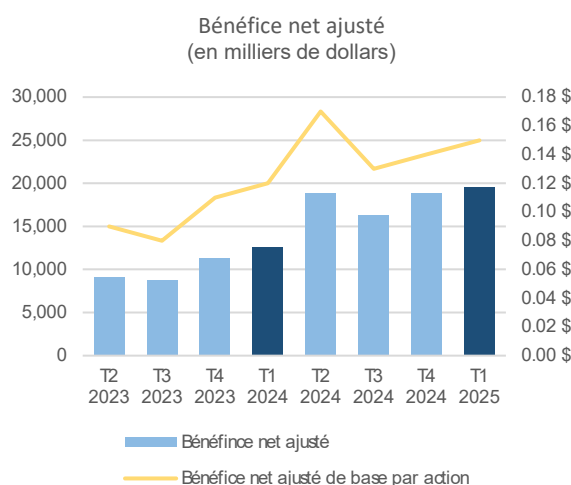
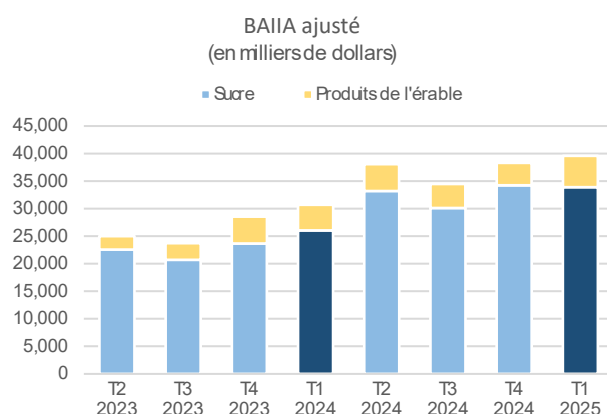
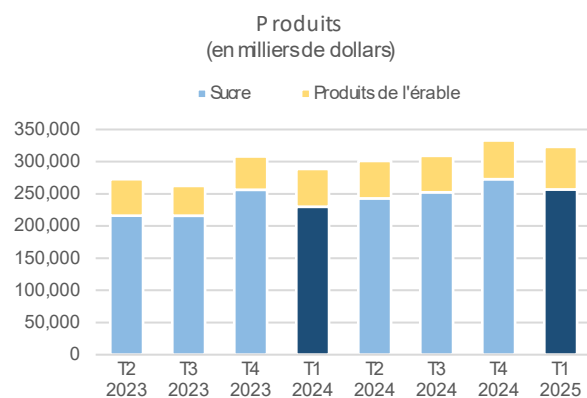
- Le BAILA ajusté¹⁾ consolidé a été de 39,6 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice 2025, ce qui représente une hausse de 8,9 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, sous l'effet essentiellement de la solide performance de nos deux secteurs d'activité, puisque nous continuons de mettre l'accent sur une croissance constante, rentable et durable.
- Le bénéfice net ajusté¹⁾ consolidé du trimestre à l'étude s'est établi à 19,5 millions de dollars, ou 0,15 \$ par action, comparativement à 12,6 millions de dollars, ou 0,12 \$ par action, pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la solide performance de nos secteurs du sucre et des produits de l'érable.
- Les produits consolidés du premier trimestre de 2025 se sont élevés à 323,2 millions de dollars, en hausse de 12 % par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse des prix moyens et de l'augmentation des volumes de ventes dans notre secteur du sucre et de la progression des volumes de ventes dans notre secteur des produits de l'érable.
- Les volumes de ventes du secteur du sucre de 196 100 tonnes métriques pour le trimestre à l'étude ont été conforme à nos attentes. L'accroissement de 13 700 tonnes métriques par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent est principalement attribuable à l'incidence défavorable de l'arrêt de travail à notre usine de Vancouver, qui a réduit les volumes de ventes au cours des deux premiers trimestres de l'exercice 2024.
- Le BAILA ajusté¹⁾ du secteur du sucre s'est accru de 7,9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent en raison de la marge brute ajustée¹⁾ plus élevée sous l'effet de l'augmentation des volumes de ventes et de l'amélioration de la performance du secteur.
- Le BAILA ajusté¹⁾ du secteur des produits de l'érable s'est établi à 5,7 millions de dollars au premier trimestre, ce qui constitue une hausse de 1,0 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, attribuable en grande partie à l'augmentation des volumes de ventes et à l'amélioration de la performance du secteur.
- Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ pour la période de douze mois close le 28 décembre 2024 se sont chiffrés à 86,2 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 41,9 millions de dollars en regard de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse du BAILA ajusté¹⁾.
- Au cours du premier trimestre de 2025, un montant de 21,8 millions de dollars a été affecté à des entrées d'immobilisations corporelles, dont un montant de 19,7 millions de dollars lié à l'accroissement de la capacité de raffinage et de logistique de notre secteur du sucre de l'Est du Canada à Montréal et à Toronto (le « projet LEAP »).
- Le 31 décembre 2024, les débentures convertibles subordonnées non garanties de sixième série (les « débentures de sixième série ») d'un capital de 57,4 millions de dollars sont arrivées à échéance et ont été remboursées aux détenteurs.
- Au premier trimestre de l'exercice 2025, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires pour un total de 11,5 millions de dollars.
- Le 5 février 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable au plus tard le 16 avril 2025.

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS

(non audité) (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	T1 2025	T1 2024
Sucre (en tonnes métriques)	196 100	182 400
Sirop d'érable (en milliers de livres)	13 400	11 900
Produits totaux	323 168	288 699
Marge brute	46 740	44 644
Ajustement du coût des ventes ¹⁾	(4 991)	2 325
Marge brute ajustée ¹⁾	51 731	42 319
Résultat des activités d'exploitation	27 006	26 110
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	31 997	23 785
BAlIA ¹⁾	34 624	33 045
BAlIA ajusté ¹⁾	39 615	30 720
Bénéfice net	15 808	13 852
de base par action	0,12	0,13
dilué par action	0,11	0,11
Bénéfice net ajusté ¹⁾	19 517	12 613
Bénéfice net ajusté de base par action ¹⁾	0,15	0,12
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois ¹⁾	86 173	44 261
Dividendes par action	0,09	0,09

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.



Résultats ajustés

Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à des instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme normalisés sur le sucre, de contrats de change à terme, de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et de swaps de taux d'intérêt. Nous avons désigné les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt que nous avons conclus pour nous prémunir contre les fluctuations du cours du gaz naturel et des taux d'intérêt comme étant des couvertures de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés liés aux contrats à terme normalisés sur le sucre et aux contrats de change à terme sont évalués à la valeur de marché à chaque date de clôture et sont imputés à l'état consolidé résumé du résultat net. Les montants des profits ou pertes latents découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et des swaps de taux d'intérêt qui sont admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les montants des profits ou pertes latents découlant des swaps de taux d'intérêt qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à l'état consolidé résumé du résultat net. Ces montants sont retirés et inclus dans le résultat net du même poste de l'état consolidé résumé du résultat net et du résultat global que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net, réduisant la volatilité du bénéfice liée aux variations de l'évaluation de ces instruments de couverture dérivés.

Nous estimons que nos résultats financiers sont davantage représentatifs de nos activités pour les gestionnaires ainsi que pour les investisseurs, les analystes et les autres parties intéressées lorsqu'ils sont présentés après ajustement pour tenir compte des profits ou des pertes découlant des instruments financiers dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture. Ces résultats financiers ajustés apportent une compréhension plus complète des facteurs et des tendances susceptibles d'influer sur nos activités. Cette évaluation n'est pas conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

Nous utilisons les résultats ajustés non conformes aux IFRS de la Société exploitante pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise au moyen de notre marge brute ajustée, de notre pourcentage de la marge brute ajustée, de notre taux de la marge brute ajustée, de notre résultat ajusté des activités d'exploitation, de notre BAIIA ajusté, de notre bénéfice net ajusté, de notre bénéfice net ajusté par action et de nos flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Ces mesures non conformes aux IFRS sont évaluées sur une base consolidée et par secteur, à l'exclusion du pourcentage de la marge brute ajustée, de la marge brute ajustée par tonne métrique, du bénéfice net ajusté par action et des flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Nous estimons par ailleurs que ces mesures sont importantes pour les investisseurs et pour les parties qui évaluent notre performance à la lumière de nos résultats antérieurs. Nous avons également recours à la marge brute ajustée, au BAIIA ajusté, au résultat ajusté des activités d'exploitation, au bénéfice net ajusté, au bénéfice net ajusté par action et aux flux de trésorerie disponibles sur douze mois lorsque nous présentons les résultats au conseil d'administration, aux analystes, aux investisseurs, aux banques et à d'autres parties intéressées. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

AJUSTEMENT DES RÉSULTATS

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	T1 2025			T1 2024		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(5 198)	—	(5 198)	(2 690)	—	(2 690)
Contrats de change à terme	(5 574)	(4 234)	(9 808)	(124)	1 856	1 732
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	(10 772)	(4 234)	(15 006)	(2 814)	1 856	(958)
Cumul des écarts temporaires	9 496	519	10 015	3 072	211	3 283
Ajustement total du coût des ventes	(1 276)	(3 715)	(4 991)	258	2 067	2 325

Les variations de l'ajustement à la valeur de marché des dérivés s'expliquent par la variation du cours du sucre brut n° 11 sur le marché (le « sucre brut n° 11 »), ainsi que par la fluctuation des taux de change.

Nous ne comptabilisons le cumul des écarts temporaires attribuables aux profits et pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché qu'au moment de la vente de sucre à un client. Les profits et pertes sur les transactions de sucre et les opérations de change sur papier connexes sont largement compensés par les profits et pertes correspondants sur les transactions physiques, c'est-à-dire les contrats de vente et d'achat conclus avec les clients et les fournisseurs.

Les ajustements susmentionnés sont ajoutés aux résultats liés à l'évaluation à la valeur de marché ou retranchés desdits résultats pour obtenir l'ajustement total du coût des ventes. Pour le premier trimestre de l'exercice considéré, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par une perte de 5,0 millions de dollars qui doit être ajoutée aux résultats consolidés, comparativement à un profit de 2,3 millions de dollars qui devait être déduit des résultats d'exploitation consolidés pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Pour obtenir plus d'information sur ces ajustements, se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

INFORMATION SECTORIELLE

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	T1 2025			T1 2024		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Produits	256 787	66 381	323 168	229 808	58 891	288 699
Marge brute	42 827	3 913	46 740	36 490	8 154	44 644
Charges administratives et de vente	10 202	3 320	13 522	9 379	2 761	12 140
Frais de distribution	5 917	295	6 212	6 086	308	6 394
Résultat des activités d'exploitation	26 708	298	27 006	21 025	5 085	26 110
Ajustement du coût des ventes ²⁾	1 276	3 715	4 991	(258)	(2 067)	(2 325)
Marge brute ajustée ¹⁾	44 103	7 628	51 731	36 232	6 087	42 319
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	27 984	4 013	31 997	20 767	3 018	23 785
BAIIA ¹⁾	32 627	1 997	34 624	26 300	6 745	33 045
BAIIA ajusté ¹⁾	33 903	5 712	39 615	26 042	4 678	30 720
<i>Renseignements supplémentaires</i>						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	21 609	218	21 827	14 948	188	15 136
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	88	125	213	82	51	133

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Secteur du sucre

PROJET LEAP

Le 11 août 2023, le conseil d'administration de Lantic a approuvé le projet LEAP. Le projet LEAP devrait faire augmenter d'environ 100 000 tonnes métriques la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné du marché canadien en croissance et comprend des actifs de raffinage du sucre, de même que des actifs de logistique destinés à augmenter la capacité de livraison sur le marché de l'Ontario. Le coût total du projet LEAP devrait se situer entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars, et nous prévoyons que le projet LEAP sera mis en service d'ici la fin de 2026.

Les phases de planification et de conception du projet LEAP sont terminées et la phase de construction a commencé. Les travaux de préparation du site et les démarches d'obtention des permis sont achevés pour le principal chantier de construction à Montréal. La planification détaillée de la portion torontoise du projet est maintenant achevée. Des commandes relatives à l'équipement de raffinage du sucre et à d'autres grands équipements de production et de logistique ont été passées aux fournisseurs, et plusieurs équipements sont déjà sur place.

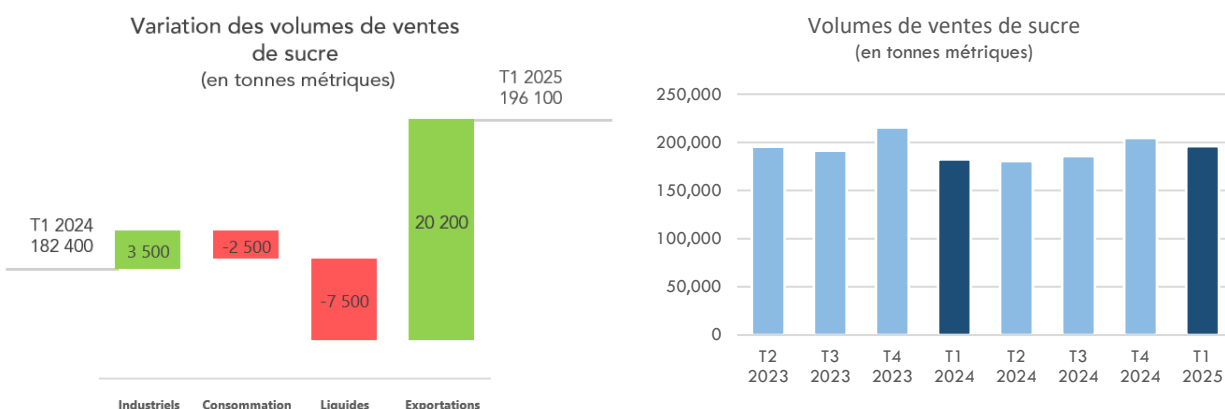
Nous finançons la réalisation du projet LEAP, au moyen d'une combinaison de capitaux empruntés, de capitaux propres, de nos flux de trésorerie d'exploitation existants et de notre facilité de crédit renouvelable. Dans le cadre du plan de financement du projet LEAP, nous avons émis 22 769 000 actions ordinaires de RSI au cours de l'exercice 2024, pour un produit net de 112,5 millions de dollars et nous avons également augmenté de 75 millions de dollars le montant disponible au titre de notre facilité de crédit renouvelable pour le porter à 340 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2023, toujours dans le cadre du financement du projet LEAP, Lantic a conclu deux conventions de prêt garanti avec Investissement Québec (les « prêts d'IQ ») pour un montant maximal de 65 millions de dollars. Au 28 décembre 2024, un montant de 7,4 millions de dollars était prélevé aux termes des prêts d'IQ.

Au 28 décembre 2024, un montant de 73,5 millions de dollars, incluant des intérêts de 2,4 millions de dollars, était inscrit à l'actif au titre des travaux de construction en cours, dans le bilan, pour le projet LEAP. Jusqu'à présent, la majeure partie des coûts engagés se rapportent aux phases de conception et de planification du projet, à la préparation du site à Montréal et aux équipements de raffinage du sucre, de production et de logistique commandés auprès des fournisseurs et reçus de ceux-ci. Pour le premier trimestre de l'exercice 2025, un montant de 19,7 millions de dollars a été inscrit à l'actif dans le cadre du projet LEAP, comparativement à 10,5 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

PRODUITS

	T1 2025	T1 2024	Δ
(en milliers de dollars)	256 787	229 808	26 979



Au cours du premier trimestre de l'exercice 2025, les produits ont augmenté de 27,0 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable s'explique en grande partie par la hausse des volumes de ventes par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. L'accroissement de 13 700 tonnes métriques par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent est principalement attribuable à l'incidence défavorable de l'arrêt de travail à notre usine de Vancouver, qui a réduit les volumes de ventes au cours des deux premiers trimestres de l'exercice 2024. La variation favorable des produits s'explique également par la hausse des prix pour les activités liées au raffinage.

Le prix moyen du sucre brut n° 11 au premier trimestre de 2025 s'est chiffré à 21,6 cents US la livre, contre 25,6 cents US la livre au premier trimestre de 2024. La réduction du prix a eu une incidence négligeable sur nos produits au premier trimestre de 2025 en raison du calendrier de nos contrats de couverture connexes.

Les variations des volumes de ventes par catégorie de clients sont les suivantes :

- Les volumes de ventes de produits industriels ont augmenté de 3 500 tonnes métriques par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, sous l'effet surtout de l'incidence défavorable de l'arrêt de travail à notre usine de Vancouver en 2024.
- Les volumes de ventes de produits de consommation ont diminué de 2 500 tonnes métriques par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout du calendrier de la demande des clients.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont diminué de 7 500 tonnes métriques par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la perte d'un client important dans l'Ouest canadien.
- Les volumes d'exportations ont augmenté de 20 200 tonnes métriques au premier trimestre de 2025, ce qui reflète l'incidence défavorable de l'arrêt de travail à notre usine de Vancouver en 2024 et la hausse des ventes aux clients existants.

MARGE BRUTE

	T1 2025	T1 2024	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données par tonne métrique)			
Marge brute	42 827	36 490	6 337
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	1 276	(258)	1 534
Marge brute ajustée ¹⁾	44 103	36 232	7 871
Marge brute ajustée par tonne métrique ¹⁾	225	199	26
Éléments inclus dans la marge brute :			
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	4 753	4 174	579

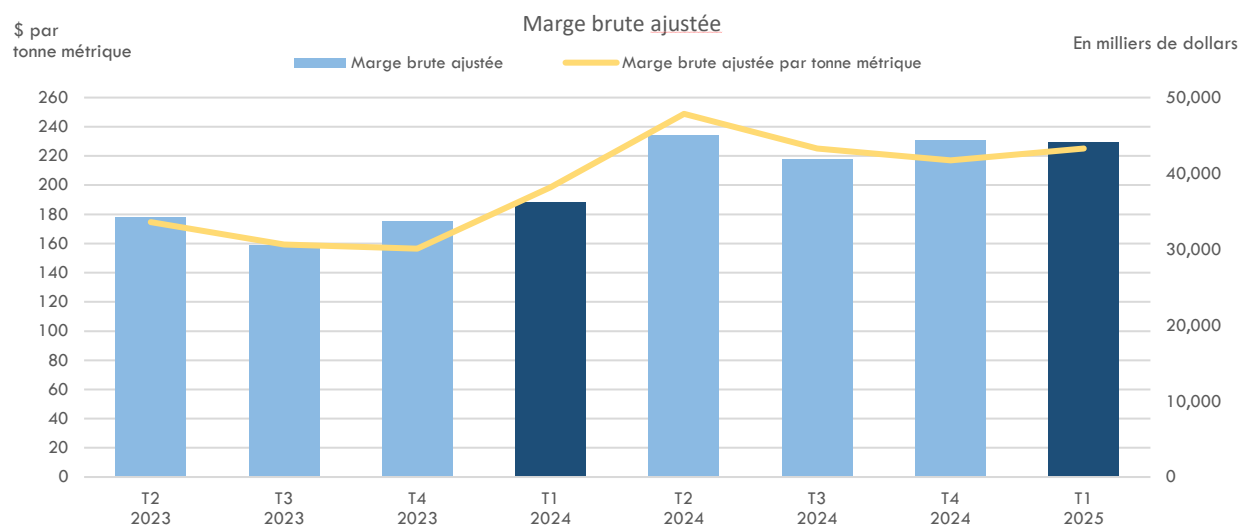
1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute s'est chiffrée à 42,8 millions de dollars pour le trimestre à l'étude, et elle comprend une perte de 1,3 million de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 36,5 millions de dollars, et elle comprenait un profit lié à l'évaluation à la valeur de marché de 0,3 million de dollars.

La marge brute ajustée s'est établie à 44,1 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice 2025, par rapport à 36,2 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice 2024. La marge brute ajustée a augmenté de 7,9 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice 2025, ce qui s'explique principalement par la hausse des volumes de ventes et l'apport plus élevé des activités liées au raffinage du sucre. La variation favorable tient compte d'un profit de 2,7 millions de dollars comptabilisé au premier trimestre de l'exercice 2025 relativement au règlement d'une réclamation d'assurance liée à l'achat, au cours de périodes antérieures, de sucre en provenance d'Amérique centrale. Par ailleurs, au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, la marge brute ajustée a subi une incidence négative d'environ 3,0 millions de dollars en raison de l'arrêt de travail à Vancouver.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 225 \$ pour le premier trimestre, ce qui représente une hausse de 26 \$ par tonne métrique par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.



AUTRES CHARGES

	T1 2025	T1 2024	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données par tonne métrique)			
Charges administratives et de vente	10 202	9 379	823
Frais de distribution	5 917	6 086	(169)
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de vente</i>			
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	217	198	19
<i>Éléments inclus dans les frais de distribution :</i>			
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	949	903	46

Au premier trimestre de l'exercice 2025, les charges administratives et de vente ont augmenté de 0,8 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation est principalement attribuable à la hausse de la charge de rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie, en raison d'une variation plus importante du cours de l'action et d'autres mesures non liées au marché servant à évaluer le passif connexe pour le trimestre à l'étude.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T1 2025	T1 2024	Δ
(en milliers de dollars)			
Résultat des activités d'exploitation	26 708	21 025	5 683
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	1 276	(258)	1 534
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	27 984	20 767	7 217
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	5 919	5 275	644
BAIIA ¹⁾	32 627	26 300	6 327
BAIIA ajusté ¹⁾	33 903	26 042	7 861

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation du premier trimestre de l'exercice 2025 s'est établi à 26,7 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 5,7 millions de dollars, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du premier trimestre de l'exercice 2025 a augmenté de 7,2 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par l'augmentation de la marge brute ajustée, contrebalancée en partie par la hausse des charges administratives et de vente. Ces variations tiennent compte de l'incidence de l'arrêt de travail à Vancouver au premier trimestre de l'exercice précédent, estimée à environ 3,0 millions de dollars.

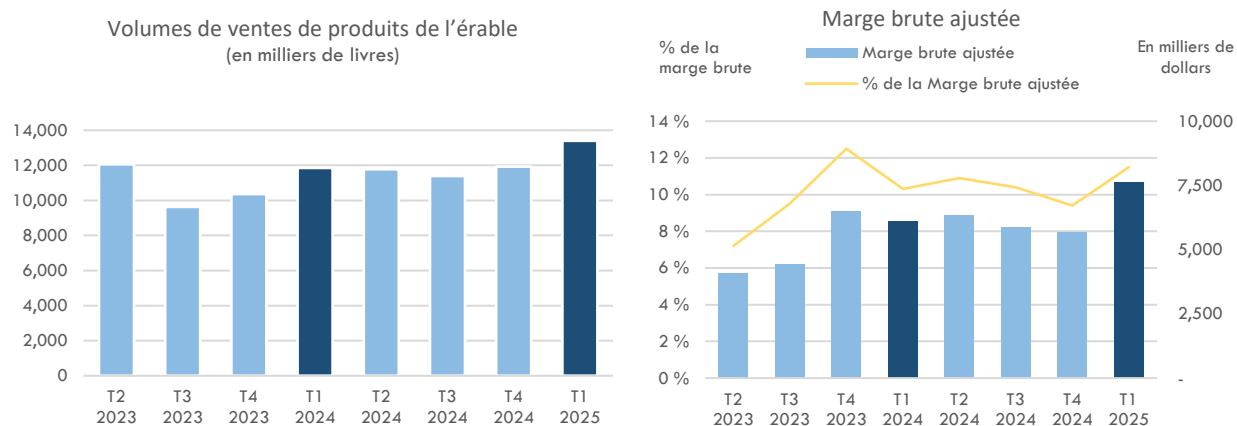
Le BAIIA du premier trimestre de l'exercice 2025 s'est établi à 32,6 millions de dollars, comparativement à 26,3 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du trimestre considéré a augmenté de 7,9 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement du fait de la hausse de la marge brute ajustée, contrebalancée en partie par l'augmentation des charges administratives et de vente. Ces variations tiennent compte de l'incidence de l'arrêt de travail à Vancouver au premier trimestre de l'exercice précédent, estimée à environ 3,0 millions de dollars.

Secteur des produits de l'érable

PRODUITS

	T1 2025	T1 2024	Δ
(en milliers de dollars, sauf le volume)			
Volume (en milliers de livres)	13 400	11 900	1 500
Produits	66 381	58 891	7 490



Les produits du premier trimestre de l'exercice à l'étude ont augmenté de 7,5 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse des volumes de ventes aux clients existants.

MARGE BRUTE

	T1 2025	T1 2024	Δ
(en milliers de dollars, sauf le pourcentage de la marge brute ajustée)			
Marge brute	3 913	8 154	(4 241)
Ajustement total du coût des ventes ^{1), 2)}	3 715	(2 067)	5 782
Marge brute ajustée ¹⁾	7 628	6 087	1 541
Pourcentage de la marge brute ajustée ¹⁾	11,5 %	10,3 %	1,2 %
Éléments inclus dans la marge brute :			
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	813	778	35

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute s'est chiffrée à 3,9 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice à l'étude, et elle comprend une perte de 3,7 millions de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 8,2 millions de dollars, et elle comprenait un profit de 2,1 millions de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché.

Le pourcentage de la marge brute ajustée du trimestre à l'étude s'est établi à 11,5 %, comparativement à 10,3 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 1,5 million de dollars de la marge brute ajustée. La hausse de la marge brute est principalement attribuable à l'accroissement des volumes de ventes et à la baisse des charges d'exploitation.

AUTRES CHARGES

	T1 2025	T1 2024	Δ
(en milliers de dollars)			
Charges administratives et de vente	3 320	2 761	559
Frais de distribution	295	308	(13)
Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :			
Amortissement des immobilisations incorporelles	886	882	4

Les charges administratives et de vente du premier trimestre de l'exercice à l'étude ont augmenté de 0,6 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, par suite essentiellement des augmentations des coûts liés au marché au titre de la charge de rémunération et des coûts liés au soutien administratif.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T1 2025	T1 2024	Δ
(en milliers de dollars)			
Résultat des activités d'exploitation	298	5 085	(4 787)
Ajustement total du coût des ventes ^{1), 2)}	3 715	(2 067)	5 782
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	4 013	3 018	995
Amortissements	1 699	1 660	39
BAIIA ¹⁾	1 997	6 745	(4 748)
BAIIA ajusté ¹⁾	5 712	4 678	1 034

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation du premier trimestre de l'exercice 2025 s'est établi à 0,3 million de dollars, comparativement à 5,1 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du trimestre à l'étude a progressé de 1,0 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la hausse des volumes vendus au cours du premier trimestre de l'exercice 2025.

Le BAIIA du premier trimestre de l'exercice 2025 s'est chiffré à 2,0 millions de dollars, par rapport à 6,7 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ces résultats comprennent les profits découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du premier trimestre de l'exercice 2025 a augmenté de 1,0 million de dollars pour s'établir à 5,7 millions de dollars, sous l'effet principalement de la hausse des volumes vendus et de la baisse des charges d'exploitation au premier trimestre de l'exercice 2025.

PERSPECTIVES

Nous continuons de mettre l'accent sur une croissance constante, rentable et durable. Suivant une solide performance de nos deux secteurs d'activité en 2024 et au premier trimestre de l'exercice 2025, nous prévoyons dégager des résultats financiers solides en 2025, sous réserve de l'incidence négative des tarifs douaniers américains potentiels dans un proche avenir. La vigueur de la demande et des prix devrait se poursuivre pour notre secteur du sucre à l'avenir.

Du côté du secteur des produits de l'érable, nous nous attendons à ce que la reprise en 2024 ouvre la voie à une excellente année en 2025, dans un contexte de croissance du marché global des produits de l'érable, sous réserve également de l'incidence négative des tarifs douaniers américains potentiels dans un proche avenir.

Pour nos deux secteurs, nous avons examiné des stratégies et des mesures pour atténuer l'incidence négative potentielle de tels tarifs douaniers dans le cas où ils seraient imposés. Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion du trimestre clos le 28 décembre 2024.

Secteur du sucre

Nous nous attendons à ce que le secteur du sucre fasse bonne figure au cours de l'exercice 2025. La demande de sucre sous-jacente en Amérique du Nord demeure favorable. La marge brute du secteur du sucre pour l'exercice 2025 devrait être conforme à celle de l'exercice précédent, reflétant les augmentations des prix liés au marché pour le sucre et les produits contenant du sucre, et devrait continuer à se répercuter favorablement sur nos résultats financiers, nous permettant d'atténuer l'accroissement attendu des coûts liés à nos activités.

Nous maintenons nos volumes de ventes prévus pour l'exercice 2025 à environ 800 000 tonnes métriques, après des volumes de ventes conformes à nos attentes au premier trimestre, sous réserve de l'incidence négative de l'imposition potentielle de tarifs douaniers américains. Dans l'ensemble, cela représenterait une augmentation de plus de 5 % d'un exercice à l'autre par rapport à l'exercice 2024, en tenant compte de l'incidence défavorable de l'arrêt de travail à Vancouver, qui a réduit les volumes au cours des deux premiers trimestres de l'exercice précédent. Nous prévoyons de continuer à donner la priorité aux ventes sur le marché national et de saisir les occasions de ventes à l'exportation au cours de l'exercice 2025, dans le but de respecter constamment nos engagements envers nos clients.

La période des récoltes pour notre usine de betteraves à sucre de Taber a pris fin au début du mois de novembre. Nous sommes actuellement à l'étape de transformation de la campagne 2024 de transformation des betteraves à sucre, et celle-ci devrait être achevée d'ici la fin du mois de février. Selon notre évaluation préliminaire, nous prévoyons que la récolte de 2024 permettra de produire de 100 000 tonnes métriques à 105 000 tonnes métriques de sucre de betterave, ce qui est légèrement inférieur aux prévisions en raison des conditions météorologiques défavorables qui nuisent à la qualité des betteraves récoltées, ce qui a une incidence négative sur le processus de coupe.

Les coûts de production et les programmes d'entretien de nos trois usines de production devraient augmenter modérément en 2025 étant donné que les dépenses connexes continuent de subir l'effet de l'augmentation des coûts liés au marché et des hausses salariales annuelles pour les employés. Pour 2025, nous envisageons de poursuivre les activités d'entretien nécessaires pour assurer un processus de production sans heurts afin de répondre aux besoins de nos clients. Nous restons déterminés à gérer nos coûts de manière responsable et à entretenir adéquatement nos actifs de production et les installations connexes.

Les frais de distribution devraient être conformes à ceux de l'exercice précédent. Ces dépenses rendent compte de la conjoncture actuelle du marché et tiennent compte du transfert du sucre produit entre nos raffineries pour répondre à la demande de nos clients en attendant que notre projet LEAP soit achevé.

Les charges administratives et de vente devraient augmenter légèrement en 2025 par rapport à 2024, ce qui reflète les hausses attendues des coûts liés au marché au titre de la charge de rémunération et des services externes.

Nous nous attendons à ce que nos coûts de financement soient stables au cours de l'exercice 2025, puisque la trésorerie excédentaire liée au calendrier de la partie financement par capitaux propres du projet LEAP entraîne une augmentation temporaire de notre trésorerie disponible, ce qui atténue l'incidence du taux d'intérêt net plus élevé sur notre facilité de crédit. Nous avons été en mesure d'atténuer l'incidence des récentes hausses des taux d'intérêt et des coûts de l'énergie grâce à notre stratégie de couverture pluriannuelle. Nous prévoyons que notre stratégie de couverture continuera d'atténuer notre exposition à ces risques au cours de l'exercice 2025.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations des activités régulières devraient diminuer légèrement au cours de l'exercice 2025 par rapport à 2024. Nous prévoyons consacrer entre 25,0 millions de dollars et 30,0 millions de dollars à différentes initiatives. Cette estimation des dépenses d'investissement ne tient pas compte des dépenses engagées pour notre projet LEAP, lesquelles sont actuellement estimées à environ 112 millions de dollars pour l'exercice 2025.

Secteur des produits de l'érable

Nous prévoyons que les résultats financiers de notre secteur des produits de l'érable seront solides en 2025, après la reprise observée au cours de l'exercice écoulé et les excellents résultats au premier trimestre. À l'heure actuelle, nous prévoyons que les volumes de ventes augmenteront de 2,0 millions de livres en 2025, ce qui représente un taux de croissance d'environ 5 %, sous réserve de l'incidence négative de l'imposition potentielle de tarifs douaniers américains. Ces attentes au titre du volume des ventes tiennent compte de la conjoncture actuelle du marché et de la disponibilité prévue des quantités de sirop d'érable provenant des producteurs.

La récolte de sirop d'érable de 2024 a été nettement meilleure que prévu et elle devrait soutenir la demande actuelle du marché, en plus de permettre le réapprovisionnement partiel de la réserve détenue par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (les « PPAQ »). Ces dernières années, la réserve des PPAQ s'est épuisée en raison de récoltes inférieures à la moyenne.

Nous prévoyons consacrer des dépenses de l'ordre de 1 million de dollars à 1,5 million de dollars par année à des projets d'immobilisations pour le secteur des produits de l'érable. La principale motivation des projets d'immobilisations retenus est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes » dans notre rapport de gestion pour la période de trois mois close le 28 décembre 2024.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

	T1 2025	T1 2024
(non audité)		
(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)		
Sucre (en tonnes métriques)	196 100	182 400
Sirop d'érable (en milliers de livres)	13 400	11 900
Produits totaux	323 168	288 699
Marge brute	46 740	44 644
Marge brute ajustée ¹⁾	51 731	42 319
Résultat des activités d'exploitation	27 006	26 110
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	31 997	23 785
BALIA ¹⁾	34 624	33 045
BALIA ajusté ¹⁾	39 615	30 720
Charges financières nettes	5 404	6 906
Charge d'impôt sur le résultat	5 794	5 352
Bénéfice net	15 808	13 852
de base par action	0,12	0,13
dilué par action	0,11	0,11
Bénéfice net ajusté ¹⁾	19 517	12 613
de base par action ¹⁾	0,15	0,12
Dividendes par action	0,09	0,09

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Produits totaux

Les produits ont augmenté de 34,5 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice 2025 comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La hausse des produits découle essentiellement de l'augmentation des volumes de ventes dans les secteurs du sucre et des produits de l'érable, ainsi que de la hausse des prix moyens dans le secteur du sucre.

Marge brute

La marge brute a augmenté de 2,1 millions de dollars pour le trimestre considéré en regard de celle de la période correspondante de l'exercice précédent. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, la marge brute ajustée du premier trimestre de l'exercice considéré a augmenté de 9,4 millions de dollars sous l'effet principalement de la hausse de la marge brute ajustée à la fois du secteur du sucre et du secteur des produits de l'érable.

Résultat des activités d'exploitation

Le résultat des activités d'exploitation du trimestre considéré s'est établi à 27,0 millions de dollars, contre 26,1 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, le résultat ajusté des activités d'exploitation du trimestre considéré s'est chiffré à 32,0 millions de dollars, contre 23,8 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en hausse de 8,2 millions de dollars. L'augmentation pour le trimestre considéré s'explique essentiellement par l'apport plus important à la fois du secteur du sucre et du secteur des produits de l'érable.

Charges financières nettes

	T1 2025	T1 2024	Δ
(en milliers de dollars)			
Charges d'intérêts sur les débetures convertibles subordonnées non garanties, y compris la charge de désactualisation ¹⁾	2 203	2 140	63
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	661	1 760	(1 099)
Intérêts sur les billets de premier rang garantis, y compris la désactualisation de 54 \$ (51 \$ au 30 décembre 2023)	924	921	3
Amortissement des frais de financement différés	335	326	9
Intérêts sur le solde à payer au fournisseur, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec	852	694	158
Autres charges d'intérêts	47	1	46
Accroissement des intérêts sur la valeur actualisée des obligations locatives	382	406	(24)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	—	658	(658)
Charges financières nettes	5 404	6 906	(1 502)

1) Comprend une charge de désactualisation de 326 \$ pour le trimestre clos le 28 décembre 2024 (263 \$ au 30 décembre 2023).

Les charges financières nettes du premier trimestre de 2025 ont diminué de 1,5 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, sous l'effet surtout de la baisse des charges d'intérêts sur notre facilité de crédit renouvelable du fait des emprunts moyens moindres en raison surtout du produit en trésorerie net tiré de l'émission d'actions ordinaires en mars 2024. La diminution découle également de l'incidence de la variation liée au marché de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui n'étaient pas admissibles à la comptabilité de couverture au cours du premier trimestre de l'exercice précédent. Au cours du premier trimestre de l'exercice 2025, les swaps de taux d'intérêt étaient tous admissibles à la comptabilité de couverture et, par conséquent, la variation nette de la juste valeur a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Imposition

	T1 2025	T1 2024	Δ
(en milliers de dollars)			
Exigible	10 160	3 870	6 290
Différé	(4 366)	1 482	(5 848)
Charge d'impôt sur le résultat	5 794	5 352	442

La variation de la charge d'impôt sur le résultat d'une période à l'autre concorde avec la variation du résultat avant impôt pour le trimestre à l'étude par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

L'impôt différé reflète les écarts temporaires, lesquels découlent principalement de la différence entre le montant pour amortissement déclaré aux fins de l'impôt et le montant pour amortissement constaté à des fins de présentation des résultats financiers, du report en avant de pertes, des avantages sociaux futurs et des instruments financiers dérivés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés devant s'appliquer au résultat des exercices durant lesquels il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou renversés. L'incidence de toute modification des taux d'impôt sur l'impôt futur est portée aux résultats de la période au cours de laquelle la modification se produit.

Bénéfice net

Le bénéfice net du premier trimestre de l'exercice 2025 a progressé de 2,0 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette progression est attribuable avant tout à la hausse du résultat des activités d'exploitation et à la baisse des charges financières nettes, contrebalancées en partie par la charge d'impôt sur le résultat plus élevée.

Le bénéfice net ajusté du premier trimestre de l'exercice 2025 a augmenté de 6,9 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation découle essentiellement de la hausse du résultat des activités d'exploitation et de la baisse des charges financières nettes, contrebalancées en partie par la charge d'impôt sur le résultat plus élevée.

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau qui suit présente les principales informations financières provenant des états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités et des mesures financières non conformes aux IFRS de RSI pour les huit derniers trimestres.

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	TRIMESTRES ²⁾							
	2025	2024				2023		
	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième
Volumes de sucre (TM)	196 100	204 500	185 800	180 600	182 400	215 500	191 400	195 500
Volumes de produits de l'érable (en milliers de livres)	13 400	11 900	11 400	11 800	11 900	10 400	9 600	12 100
Produits totaux	323 168	333 029	309 091	300 944	288 699	308 036	262 285	272 949
Marge brute	46 740	49 732	36 635	44 861	44 644	41 192	41 685	41 659
Marge brute ajustée ¹⁾	51 731	50 070	47 742	51 292	42 319	40 193	34 912	38 233
Résultat des activités d'exploitation	27 006	30 080	16 315	24 704	26 110	22 815	24 008	21 856
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	31 997	30 418	27 422	31 135	23 785	21 816	17 235	18 431
BALIA ¹⁾	34 624	37 971	23 372	31 664	33 045	29 568	30 523	28 445
BALIA ajusté ¹⁾	39 615	38 309	34 479	38 095	30 720	28 569	23 750	25 020
(Perte nette) bénéfice net	15 808	18 562	7 379	13 936	13 852	11 876	14 177	11 062
de base par action	0,12	0,13	0,06	0,13	0,13	0,12	0,13	0,11
dilué(e) par action	0,11	0,13	0,06	0,11	0,11	0,09	0,12	0,10
Bénéfice net ajusté ¹⁾	19 517	18 819	16 337	18 891	12 613	11 283	8 749	9 115
de base par action	0,15	0,14	0,13	0,17	0,12	0,11	0,08	0,09
dilué par action	0,14	0,13	0,11	0,15	0,10	0,10	0,08	0,09
Taux de la marge brute ajustée par TM du secteur du sucre ¹⁾	225	217	225	249	199	156	159	175
Pourcentage de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable ¹⁾	11,5 %	9,4 %	10,4 %	10,9 %	10,3 %	12,5 %	9,5 %	7,2 %

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

Historiquement, le premier trimestre (d'octobre à décembre) et le quatrième trimestre (de juillet à septembre) de l'exercice sont les meilleurs trimestres sur le plan de la marge brute ajustée, du BALIA ajusté et du bénéfice net ajusté du secteur du sucre en raison de la composition favorable des produits vendus pendant ces périodes de l'année. En revanche, le deuxième trimestre (de janvier à mars) et le troisième trimestre (d'avril à juin) sont ceux dont les volumes sont habituellement les moins élevés et dont la composition des produits vendus est la moins favorable, ce qui se traduit par une diminution de la marge brute ajustée, du BALIA ajusté et du bénéfice net ajusté. En ce qui a trait aux volumes de ventes, les deux premiers trimestres de l'exercice 2024 n'ont pas suivi la tendance en raison surtout de l'incidence du ralentissement des activités à notre raffinerie de sucre de Vancouver attribuable à l'arrêt de travail. En ce qui concerne la rentabilité, la tendance favorable actuelle à l'origine de l'apport considérable des activités liées au raffinage du sucre au cours des trois derniers exercices reflète les assises solides de ce secteur d'activité.

Généralement, le secteur des produits de l'érable est peu touché par la saisonnalité des ventes. Toutefois, au cours de l'exercice 2023, les volumes de ventes ont présenté une volatilité qui est imputable en partie à la forte concurrence sur le marché et à la volatilité de la conjoncture économique mondiale.

Situation financière

(en milliers de dollars)	28 décembre 2024	30 décembre 2023	28 septembre 2024
Total des actifs	1 141 228 \$	934 726 \$	1 078 744 \$
Total des passifs	711 138	628 606	656 331

L'accroissement de 206,5 millions de dollars du total des actifs pour le trimestre considéré par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent s'explique principalement par une augmentation des stocks de 99,7 millions de dollars attribuable à la hausse des volumes de sucre brut associée au calendrier d'arrivée des navires et par les stocks moins élevés au premier trimestre de l'exercice 2024 en raison de l'arrêt de travail à notre usine de Vancouver. La variation s'explique également par une augmentation de 72,0 millions de dollars des immobilisations corporelles au titre essentiellement du projet LEAP. La variation favorable est également attribuable à un accroissement de 34,8 millions de dollars des clients et autres débiteurs, principalement en raison des produits supplémentaires par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent et du calendrier de recouvrement.

Le total des passifs du trimestre considéré a augmenté de 82,5 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement d'une hausse des fournisseurs et autres créditeurs de 38,3 millions de dollars attribuable surtout au calendrier des paiements aux PPAQ aux fins des achats de sirop d'érable et aux passifs comptabilisés dans le cadre du projet LEAP. La variation découle également de l'augmentation de 16,7 millions de dollars des passifs au titre des avantages du personnel. L'accroissement du total des passifs s'explique aussi par la hausse liée au marché de 12,6 millions de dollars des passifs au titre des instruments financiers dérivés, l'augmentation de 5,6 millions de dollars du prêt à terme en lien avec le prélèvement sur le prêt d'IQ au premier trimestre de l'exercice 2025 et la majoration de 8,3 millions de dollars de l'impôt à payer en raison du calendrier des acomptes provisionnels.

Liquidités

Les flux de trésorerie générés par Lantic sont essentiellement versés à Rogers, après la constitution de provisions suffisantes pour les dépenses en immobilisations, le remboursement de la dette et les besoins en fonds de roulement. Les sommes reçues par Rogers sont utilisées pour payer les charges administratives, les intérêts sur les débentures convertibles et l'impôt sur le bénéfice, ainsi que pour verser des dividendes aux actionnaires de la Société. Lantic n'était soumise à aucune restriction touchant les distributions de liquidités découlant de la conformité aux clauses restrictives de nature financière au cours de l'exercice.

(en milliers de dollars)	T1 2025	T1 2024
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(40 500)	23 267
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement	57 843	(4 687)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(19 272)	(12 783)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie	260	(9)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(1 669)	5 788

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation du trimestre à l'étude ont diminué de 63,8 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la variation défavorable de 83,6 millions de dollars du fonds de roulement essentiellement attribuable au calendrier des arrivages par navire de sucre brut. Cette variation défavorable a été en partie contrebalancée par une hausse de 17,2 millions de dollars du bénéfice net ajusté pour tenir compte des éléments hors trésorerie et une baisse de 2,6 millions de dollars des intérêts et impôts payés.

Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement ont augmenté de 62,5 millions de dollars pour le trimestre considéré par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse plus importante de 56,0 millions de dollars des emprunts sur la facilité de crédit renouvelable, essentiellement pour soutenir la variation défavorable du fonds de roulement et les dépenses d'investissement liées au projet LEAP. L'augmentation des activités de financement est également attribuable au produit du prêt d'IQ de 7,4 millions de dollars pour le trimestre à l'étude comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation a été partiellement contrebalancée par la hausse de 2,0 millions de dollars du dividende versé en lien avec les actions émises au deuxième trimestre de l'exercice 2024.

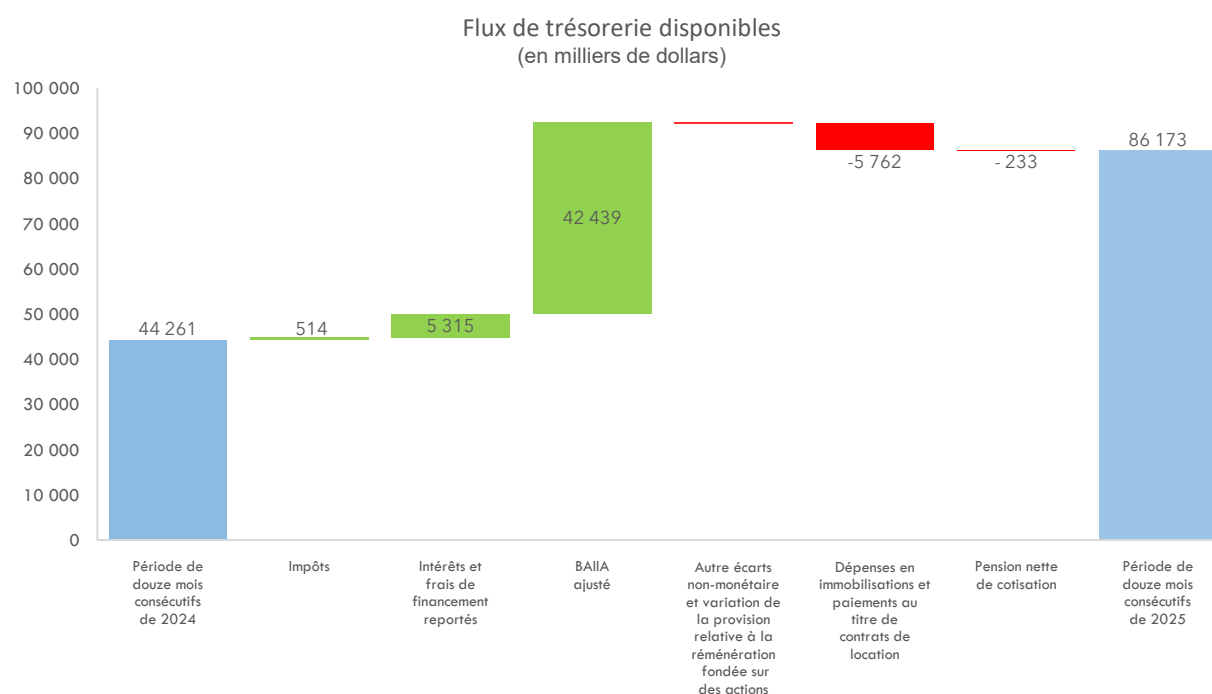
Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le trimestre considéré ont augmenté de 6,5 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation est principalement attribuable aux paiements plus élevés au titre du projet LEAP, établis à 7,3 millions de dollars pour le premier trimestre de 2025. La variation a été contrebalancée en partie par une diminution de 0,8 million de dollars des dépenses en immobilisations affectées aux activités ordinaires au cours du trimestre à l'étude par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Flux de trésorerie disponibles

Nous jugeons pertinent de mesurer les flux de trésorerie disponibles générés par nos activités. Les flux de trésorerie disponibles, une mesure non conforme aux IFRS, s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers, et compte tenu des dépenses en immobilisations et des immobilisations incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, et des paiements au titre des obligations locatives.

	Période de douze mois	
(en milliers de dollars)	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	16 023	76 479
Ajustements :		
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	94 158	7 494
Ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés	24 055	(12 386)
Païement de frais de financement différés	(78)	(1 810)
Montants hors trésorerie des instruments financiers	(12 732)	3 974
Païement au titre des obligations locatives	(6 759)	(5 839)
Dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, exclusion faite des dépenses en immobilisations liées au projet LEAP	(31 659)	(26 633)
Dépenses en immobilisations à valeur ajoutée	3 165	2 982
Dépenses en immobilisations nettes et immobilisations incorporelles liées aux activités d'exploitation	(28 494)	(23 651)
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾	86 173	44 261
Dividendes déclarés	46 063	37 812

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.



Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 28 décembre 2024 se sont chiffrés à 86,2 millions de dollars, ce qui constitue une hausse de 41,9 millions de dollars en regard de la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse est principalement liée à l'augmentation de 42,4 millions de dollars du BAIIA ajusté et à la baisse de 5,3 millions de dollars des paiements d'intérêts et de frais de financement différé. Cette variation favorable a été contrée en partie par l'augmentation des dépenses en immobilisations corporelles et la croissance des immobilisations incorporelles liées aux activités ordinaires de 4,8 millions de dollars ainsi que par la hausse de 0,9 million de dollars du paiement au titre des obligations locatives.

Les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles liées aux activités courantes ont augmenté de 4,8 millions de dollars par rapport à celles de la période de douze mois de l'exercice précédent, en raison surtout des investissements accrus dans les actifs de production du secteur du sucre. Les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et les dépenses liées au projet LEAP ne réduisent pas les flux de trésorerie disponibles, puisque ces projets ne sont pas essentiels aux activités ordinaires des usines.

Le paiement au titre des obligations locatives a augmenté de 0,9 million de dollars par rapport à celui de la période de douze mois de l'exercice précédent, principalement en raison des contrats de location supplémentaires visant des entrepôts et de l'équipement de logistique.

Les intérêts payés pour la période de douze mois close le 28 décembre 2024 ont diminué de 3,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, du fait essentiellement de la réduction des intérêts versés au titre de la facilité de crédit renouvelable du fait de la diminution du solde moyen de la facilité de crédit renouvelable.

Les frais de financement différés pour la période de douze mois close le 28 décembre 2024 ont diminué de 1,7 million de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des coûts engagés au cours de l'exercice précédent en lien avec les modifications de la facilité de crédit et les conventions de placement privé dans le cadre du financement de notre projet LEAP.

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 9,0 cents par action ordinaire pour chacun des quatre derniers trimestres, ce qui correspond à 36,0 cents pour chacune des périodes de douze mois.

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation représentent les variations, d'un exercice à l'autre, des actifs courants, comme les débiteurs et les stocks, et des passifs courants, comme les créditeurs. Les variations de ces comptes sont attribuables principalement aux calendriers de recouvrement des débiteurs, des arrivages de sucre brut et du paiement des passifs. Les augmentations et les diminutions de ces comptes sont attribuables aux calendriers susmentionnés et ne constituent donc pas des flux de trésorerie disponibles. Ces augmentations ou diminutions sont financées à l'aide de la trésorerie disponible ou de notre facilité de crédit. Les hausses et les baisses de la dette bancaire sont également attribuables à des différences de calendrier en lien avec les facteurs décrits plus haut et ne constituent donc pas de la trésorerie disponible.

L'effet combiné des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers de 11,3 millions de dollars pour la période de douze mois à l'étude ne constitue pas un élément ayant une incidence sur la trésorerie, puisque ces contrats seront réglés à la suite de la réalisation de la transaction physique, ce qui explique la nécessité d'ajuster les flux de trésorerie disponibles.

Obligations contractuelles

Aucun changement significatif ne touche le tableau des obligations contractuelles présenté dans le rapport de gestion faisant partie du rapport annuel de la Société au 28 septembre 2024, à l'exception de l'échéance des débentures de sixième série le 31 décembre 2024, qui ont été remboursées à cette date.

Au 28 décembre 2024, Lantic avait des engagements d'achat totalisant 1 265 000 tonnes métriques de sucre brut, dont 311 964 tonnes métriques avaient un prix établi, pour un engagement total de 218,8 millions de dollars.

Au 28 décembre 2024, Lantic avait des engagements relatifs à des dépenses en capital de 146,5 millions de dollars pour réaliser le projet LEAP.

Ressources en capital

Au 28 décembre 2024, Lantic disposait d'un fonds de roulement totalisant 340,0 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit renouvelable, qui vient à échéance le 31 octobre 2027 et sur laquelle elle peut contracter des emprunts au taux préférentiel, au taux SOFR ou dans le cadre d'un prêt fondé sur le taux CORRA composé quotidiennement ajusté ou sur le taux CORRA à terme ajusté (soit le taux CORRA composé quotidiennement ou à terme majoré d'un ajustement allant de 30 à 32 points de base), majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers. Au 28 décembre 2024, des actifs d'une valeur totale de 790,1 millions de dollars, lesquels englobent notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, étaient affectés à la garantie de la facilité de crédit renouvelable, contre 589,6 millions de dollars au 30 décembre 2023.

Au 28 décembre 2024, un montant de 163,0 millions de dollars était prélevé sur la facilité de crédit renouvelable et un montant de 21,5 millions de dollars en trésorerie était également disponible.

Au 28 décembre 2024, la Société avait des débentures convertibles subordonnées non garanties en circulation d'une valeur nominale totale de 155,0 millions de dollars, ce qui comprend les débentures de sixième série de 57,4 millions de dollars échéant le 31 décembre 2024 et les débentures convertibles subordonnées non garanties de septième série (les « débentures de septième série ») de 97,6 millions de dollars échéant le 30 juin 2025.

Le 31 décembre 2024, le capital des débentures convertibles de 57,4 millions de dollars a été remboursé aux détenteurs.

La Société évalue actuellement ses options concernant l'échéance prochaine des débentures de septième série. Les options comprennent, sans s'y limiter, la conversion en actions, le refinancement de l'obligation au moyen d'instruments financiers similaires, ou le remboursement de l'obligation en utilisant d'autres instruments de capitaux propres et/ou d'emprunt.

Au 28 décembre 2024, un montant de 7,4 millions de dollars était prélevé sur les prêts d'IQ, dont une tranche de 5,0 millions de dollars empruntée dans le cadre du programme ESSOR, un programme du gouvernement du Québec conçu pour fournir du financement aux entreprises québécoises, et une tranche de 2,4 millions de dollars empruntée dans le cadre du programme de prêts aux entreprises d'Investissement Québec.

Les besoins de liquidités pour le fonds de roulement et autres dépenses en immobilisations devraient être comblés à même la trésorerie disponible et les fonds générés par les activités d'exploitation.

Le financement du projet LEAP provient de différents instruments financiers, notamment de la facilité de crédit renouvelable, des prêts approuvés d'Investissement Québec pouvant atteindre 65 millions de dollars et d'autres instruments d'emprunt et/ou de capitaux propres.

Au 28 décembre 2024, Lantic respectait toutes les clauses restrictives liées à sa facilité de crédit renouvelable, aux prêts d'IQ et aux billets de premier rang garantis.

La direction est d'avis que le crédit disponible inutilisé aux termes de la facilité renouvelable, les options concernant l'échéance à venir des débentures de septième série, les prêts d'IQ disponibles, les flux de trésorerie d'exploitation existants et le produit net tiré de la récente émission d'actions sont suffisants pour combler les besoins escomptés révisés en matière de liquidités aux fins du financement du projet LEAP.

TITRES EN CIRCULATION

Au 28 décembre 2024 et au 5 février 2025, un total de 128 067 186 actions étaient en circulation, comparativement à 105 096 120 actions au 30 décembre 2023.

Au cours du trimestre clos le 28 décembre 2024, 150 352 options sur actions ont été exercées pour un produit de 675 500 \$.

RISQUES ET INCERTITUDES

Nos affaires et nos activités sont exposées à divers risques et incertitudes et sont considérablement touchées par plusieurs facteurs, notamment les marges courantes sur le sucre raffiné et les produits de l'érable, notre capacité de commercialiser le sucre raffiné et les produits de l'érable de façon concurrentielle, l'approvisionnement en matières premières, les conditions météorologiques, les charges d'exploitation ainsi que les programmes et règlements gouvernementaux.

Nous sommes engagés à adopter des pratiques proactives de gestion des risques et de surveillance. Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'évaluation des risques significatifs liés aux activités. Le processus de gouvernance fait en sorte que nous mettons en place des systèmes qui cernent, gèrent et surveillent efficacement les principaux risques liés à nos deux secteurs d'activité, pour atténuer ou réduire l'incidence défavorable éventuelle. La direction présente régulièrement des mises à jour au conseil d'administration sur les risques et sur les stratégies et mesures d'atténuation connexes. La responsabilité de gestion des risques est partagée à l'échelle de l'organisation et fait partie intégrante de notre système d'information de la direction.

Nous nous sommes dotés de politiques et d'un code de conduite des affaires (le « code ») applicable à tous les administrateurs, dirigeants et employés, ainsi qu'aux consultants et sous-traitants. Ces documents sont revus au moins une fois l'an par le conseil d'administration. Ces politiques et le code visent à promouvoir une gestion des risques judicieuse à l'échelle de l'organisation, à répartir l'autorité appropriée entre les dirigeants et à établir des limites pour les autorisations requises aux fins d'approbation et d'exécution de certaines transactions commerciales. Le code traite spécifiquement des mesures mises de l'avant pour prévenir la corruption, les pratiques anticoncurrentielles et les comportements contraires à l'éthique. Il comprend également des directives claires pour encadrer les relations avec les clients, les fournisseurs et les autres parties prenantes. Le code se trouve sur le site Web de la Société, à l'adresse www.Lanticrogers.com ou sous le profil de Rogers sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Les facteurs de risque liés à nos entreprises et à nos activités sont exposés dans le rapport de gestion contenu dans notre rapport annuel pour l'exercice clos le 28 septembre 2024. Ce document se trouve sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca, ou sur le site Web de la Société, à l'adresse www.LanticRogers.com.

Les facteurs de risque intitulés *Réglementation gouvernementale et politiques en matière de commerce extérieur concernant le secteur du sucre et Le secteur des produits de l'érable repose en grande partie sur l'exportation* qui figurent dans le rapport de gestion contenu dans notre rapport annuel pour l'exercice clos le 28 septembre 2024 devraient être mis à jour pour tenir compte de ce qui suit à la date du présent rapport de gestion.

Réglementation gouvernementale et politiques en matière de commerce extérieur concernant le secteur du sucre

En 1995, Revenu Canada a rendu une décision à l'égard du dumping au Canada de sucre raffiné provenant des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la République de Corée, et a reconnu qu'il y avait des importations subventionnées de sucre raffiné en provenance des pays de l'Union européenne (« UE »). Le Tribunal canadien du commerce extérieur (« TCCE ») a étudié le cas et a statué que le dumping de sucre raffiné provenant des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des Pays-Bas ainsi que le subventionnement du sucre raffiné en provenance de l'Union européenne menaçaient l'industrie du sucre au Canada. Cette décision a donné lieu à l'imposition de droits de protection à l'égard de ces importations déloyales.

En vertu des lois canadiennes, ces droits doivent être révisés tous les cinq ans. En août 2021, le TCCE a conclu son cinquième examen des conclusions de 1995 et a rendu la décision de reconduire pour une autre période de cinq ans les droits visant i) le sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et ii) le sucre subventionné en provenance de l'UE. L'Institut canadien du sucre (« ICS ») et ses membres, dont fait partie Lantic, ont apporté leur pleine collaboration à l'examen et ont soumis des éléments de preuve et des témoignages détaillés au TCCE. Le TCCE a convenu que les importations de sucre subventionné et faisant l'objet de dumping causeraient vraisemblablement un préjudice grave à l'industrie canadienne du sucre si les droits de douane étaient éliminés.

À la suite de l'examen du TCCE, l'Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC ») a conclu en mars 2022 un réexamen pour mettre à jour les droits de douane applicables au sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et au sucre subventionné en provenance de l'UE. L'ASFC a déterminé que des droits antidumping continueront de s'appliquer aux importations de sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et a décidé que des droits compensateurs continueront de s'appliquer aux importations de sucre subventionné en provenance de l'UE.

Les droits sur les importations de sucre raffiné des États-Unis, de l'UE et du Royaume-Uni sont importants pour Lantic et pour l'ensemble de l'industrie du raffinage de sucre au Canada, car ils protègent le marché des répercussions négatives de la concurrence déloyale occasionnée par les importations en provenance de ces pays. Le soutien accordé par les États aux producteurs de sucre et les dispositions des régimes de quotas de production de sucre des États-Unis et de l'UE qui créent des distorsions commerciales demeurent à l'origine de la production et de l'exportation excédentaires de sucre raffiné, ce qui constitue une menace pour l'industrie canadienne du sucre.

Bien que la récente décision soit valide pour une période de cinq ans, elle pourrait être contestée par les participants au marché et faire l'objet d'une demande de révision advenant une modification importante de la conjoncture du marché. Si les droits devaient être éliminés ou réduits substantiellement dans l'avenir, cela pourrait entraîner d'importantes répercussions financières négatives pour Lantic et les autres membres de l'industrie canadienne du sucre raffiné.

Le secteur du sucre exporte environ 5 % à 10 % de sa production directement aux États-Unis. Nos clients industriels vendent des produits contenant du sucre aux États-Unis. Chaque année, de 40 % à 50 % de tout le sucre raffiné au Canada est exporté aux États-Unis sous la forme de produits contenant du sucre par des entreprises industrielles de transformation des aliments situées au Canada. À l'inverse, chaque année, des produits contenant du sucre sont importés au Canada par des entreprises américaines.

Toutes ces ventes sont exposées à des risques intrinsèques, notamment des changements dans la libre circulation des denrées alimentaires entre le Canada et les États-Unis, des politiques budgétaires discriminatoires, des modifications imprévues des lois et règlements locaux ainsi que l'incertitude entourant l'application des recours.

Le 1^{er} février 2025, le président américain a annoncé l'imposition de tarifs douaniers de 25 % sur les importations en provenance du Canada, avec prise d'effet le 4 février 2025. Toutefois, le 3 février 2025, les tarifs ont été suspendus pour au moins 30 jours. La durée de cette suspension et la décision définitive concernant les tarifs demeurent incertaines. S'ils sont mis en place, les tarifs douaniers de 25 % et tout tarif douanier ou contre-mesure imposé en représailles pourraient entraîner d'importantes répercussions financières négatives pour Lantic, pour son secteur du sucre et pour ses clients.

Tous ces risques pourraient entraîner une augmentation des coûts ou une diminution des revenus, ce qui pourrait avoir une incidence significative et défavorable sur le rendement et les résultats financiers de Lantic et de son secteur du sucre.

Le secteur des produits de l'érable repose en grande partie sur l'exportation

On estime actuellement à 1,5 milliard de dollars américains la valeur du marché du sirop d'érable à l'échelle mondiale, les États-Unis étant de loin le plus grand importateur, devant le Japon et l'Allemagne. Malgré l'augmentation des ventes des produits de l'érable que le marché canadien a connu ces dernières années, le secteur dépend en grande partie du marché international. Au cours des dernières années, l'État de New York, le Vermont et le Maine ont augmenté leur production de sirop d'érable et font désormais concurrence au Québec, qui demeure le plus grand producteur et exportateur de sirop d'érable au monde.

Tout en poursuivant le développement de nos efforts de vente à l'extérieur du Canada, notamment en augmentant nos efforts de vente dans des pays où le marché du sirop d'érable est en développement, nous faisons face à une forte concurrence de la part d'embouteilleurs et de distributeurs internationaux, dont des sociétés canadiennes et américaines, à l'égard de notre part du marché international.

Les activités de notre secteur des produits de l'érable à l'échelle internationale comportent elles aussi des risques inhérents, y compris des risques de changements dans la libre circulation des produits alimentaires entre les pays, de fluctuation de la valeur des monnaies, d'adoption de politiques budgétaires discriminatoires et de changements imprévus dans la réglementation et la législation locales, outre l'incertitude quant à l'exercice de recours dans des territoires étrangers. Ces territoires pourraient imposer des droits de douane, des quotas, des barrières commerciales et d'autres restrictions similaires à l'égard de nos ventes à l'échelle internationale et subventionner des produits agricoles concurrents.

Le Canada produit 80 % du sirop d'érable à l'échelle mondiale. À l'heure actuelle, nous estimons que la part de sirop d'érable canadien vendu aux États-Unis est d'environ 50 % par année en moyenne.

Le 1^{er} février 2025, le président américain a annoncé l'imposition de tarifs douaniers de 25 % sur les importations en provenance du Canada, avec prise d'effet le 4 février 2025. Toutefois, le 3 février 2025, les tarifs ont été suspendus pour au moins 30 jours. La durée de cette suspension et la décision définitive sur les tarifs demeurent incertaines. S'ils sont mis en place, les tarifs douaniers de 25 % et tout tarif douanier ou contre-mesure imposé en représailles pourraient entraîner d'importantes répercussions financières négatives pour Lantic, pour son secteur des produits de l'érable et pour ses clients.

Ces risques pourraient tous entraîner une augmentation des coûts ou une diminution des revenus, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, pourrait avoir un effet défavorable important sur la performance et les résultats financiers de Lantic et du secteur des produits de l'érable.

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux IFRS. Par mesure financière non conforme aux IFRS, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux IFRS ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux IFRS présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant nos activités.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux IFRS utilisées dans le présent rapport de gestion.

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes.
- Le BAIIA s'entend du bénéfice avant les intérêts, l'impôt et l'amortissement.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés de l'exercice d'options sur actions, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et des dépenses en immobilisations associées au projet LEAP, et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent rapport de gestion, nous traitons des mesures financières non conformes aux IFRS, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et, dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des IFRS. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

	T1 2025			T1 2024		
Résultats consolidés (en milliers de dollars)	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	42 827	3 913	46 740	36 490	8 154	44 644
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	1 276	3 715	4 991	(258)	(2 067)	(2 325)
Marge brute ajustée	44 103	7 628	51 731	36 232	6 087	42 319
Résultat des activités d'exploitation	26 708	298	27 006	21 025	5 085	26 110
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	1 276	3 715	4 991	(258)	(2 067)	(2 325)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	27 984	4 013	31 997	20 767	3 018	23 785
Résultat des activités d'exploitation	26 708	298	27 006	21 025	5 085	26 110
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	5 919	1 699	7 618	5 275	1 660	6 935
BAIIA ¹⁾	32 627	1 997	34 624	26 300	6 745	33 045
BAIIA ¹⁾	32 627	1 997	34 624	26 300	6 745	33 045
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	1 276	3 715	4 991	(258)	(2 067)	(2 325)
BAIIA ajusté	33 903	5 712	39 615	26 042	4 678	30 719
Bénéfice net			15 808			13 852
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			4 991			(2 325)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			—			658
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(1 282)			428
Bénéfice net ajusté			19 517			12 613
Bénéfice net de base par action			0,12			0,13
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,03			(0,01)
Bénéfice net ajusté de base par action			0,15			0,12

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Rapport sur les résultats du premier trimestre de 2025

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)		TRIMESTRES ^{1) 2)}						
	2025	2024				2023		
	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième
Marge brute	46 740	49 732	36 635	44 861	44 644	41 192	41 685	41 658
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	4 991	338	11 107	6 431	(2 325)	(999)	(6 773)	(3 425)
Marge brute ajustée	51 731	50 070	47 742	51 292	42 319	40 193	34 912	38 233
Résultat des activités d'exploitation	27 006	30 080	16 315	24 704	26 110	22 815	24 008	21 856
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	4 991	338	11 107	6 431	(2 325)	(999)	(6 773)	(3 425)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	31 997	30 418	27 422	31 135	23 785	21 816	17 235	18 431
Résultat des activités d'exploitation	27 006	30 080	16 315	24 704	26 110	22 815	24 008	21 856
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	7 618	7 891	7 057	6 960	6 935	6 753	6 515	6 589
BAlIA	34 624	37 971	23 372	31 664	33 045	29 568	30 523	28 445
BAlIA	34 624	37 971	23 372	31 664	33 045	29 568	30 523	28 445
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	4 991	338	11 107	6 431	(2 325)	(999)	(6 773)	(3 425)
BAlIA ajusté	39 615	38 309	34 479	38 095	30 720	28 569	23 750	25 020
(Perte nette) bénéfice net	15 808	18 562	7 379	13 936	13 852	11 876	14 177	11 062
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	4 991	338	11 107	6 431	(2 325)	(999)	(6 773)	(3 425)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ²⁾	—	8	943	236	658	201	(203)	479
Impôt sur les ajustements ci-dessus	(1 282)	(89)	(3 092)	(1 712)	428	205	1 548	999
Bénéfice net ajusté	19 517	18 819	16 337	18 891	12 613	11 283	8 749	9 115

1) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2025, aucun changement important n'a été apporté aux principales estimations comptables présentées dans le rapport de gestion faisant partie du rapport annuel de la Société au 28 septembre 2024.

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées, ne sont pas encore en vigueur et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des états financiers intermédiaires résumés non audités du premier trimestre de l'exercice 2025. La direction, après avoir passé en revue ces nouvelles normes et modifications proposées, ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence significative sur les états financiers de Rogers. Se reporter à la note 3 afférente aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités ainsi qu'à la note 3 r) afférente aux états financiers consolidés audités de l'exercice 2024 pour un complément d'information.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109, lequel porte sur l'attestation de l'information présentée dans les documents intermédiaires des émetteurs, le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision, les contrôles et procédures de communication de l'information (les « CPCI »).

En outre, le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision, un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») afin de fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de l'établissement des états financiers aux fins de publication de l'information financière.

Le chef de la direction et la chef de la direction financière ont évalué les modifications apportées au processus de CIIF de Rogers au cours de la période ouverte le 29 septembre 2024 et close le 28 décembre 2024, le cas échéant, afin de déterminer si elles ont eu, ou pourraient raisonnablement avoir, des répercussions importantes sur ce processus. Aucun changement de ce genre n'a été décelé lors de leur évaluation.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- l'incidence possible des tarifs douaniers américains sur les ventes à l'exportation de sucre raffiné, de produits contenant du sucre et de produits de l'érable;
- la demande future de sucre raffiné et de sirop d'érable et les volumes de ventes connexes,
- notre projet LEAP,
- les prix futurs du sucre brut n° 11,
- le prix du gaz naturel,
- les prévisions sur la production de sucre de betterave à notre usine de Taber,
- le niveau des dividendes futurs,
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales,
- les prévisions concernant la performance financière future.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée. Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le présent rapport de gestion pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de Rogers. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent rapport de gestion, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.